

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ZAE LES TREILLES 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

Quorum : 25	Présents : 44	Votants : 46	Pour 46 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2183 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe PAE Les Treilles ;

VU le vote du compte administratif 2019 ; le solde d'exécution à reporter au sein de la section d'investissement est de 574 260,36€ du budget annexe PAE Les Treilles à Aniane 2020 au lieu de 437 722,53€ prévu initialement au budget primitif 2020,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe les Treilles 2020 au sein des chapitres 011 et 042 de la section de fonctionnement, mais également des chapitres 001, 040 et 16 au sein de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »**: il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses de + 10 015,12 euros sur l'article 605, afin de prendre en compte des travaux (signalétiques, murs banquettes) non prévus au budget primitif, de procéder à une augmentation de 724,14 euros sur le compte 6015 pour des échanges de parcelles.
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »**: il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses de 147 277,55€ sur l'article 71355 pour prendre en compte les opérations supplémentaires et de procéder à une augmentation de crédit en recettes de 158 016,81 euros sur le compte 71355 afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;

Budget annexe ZAE Les Treilles 2020

Décision modificative n° I

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-605 « Achat de matériels, équipements et travaux » (dépenses)	+ 10 015,12€	
011-6015 « Terrains à aménager » (dépenses)	+ 724,14€	
042-71355 « Variation des stocks des terrains à aménager » (dépenses)	+ 147 277,55€	
042-71355 « Variation des stocks des terrains à aménager » (recettes)		+ 158 016,81€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Solde exécution d'investissement reporté »	+ 136 538,29€	
040-3555 « Travaux » (dépenses)	+ 158 016,81€	
040-3555 « travaux » (recettes)		+ 147 277,55€
16-1641 « Emprunts »)		+ 147 277,55€